



MATINALES

LA CCJA

Cassation et Arbitrage dans l'espace OHADA



27 Septembre 2018 – 8h30 à 10h30

LA MAISON DE L'AFRIQUE 4, rue Galilée 75016 Paris

Les 17 pays de l'OHADA, 260 millions d'habitants, disposent de la même **Cour Suprême** pour l'ensemble de leurs litiges relatifs au droit des affaires OHADA : la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).

Facteur de sécurité juridique par uniformisation de la jurisprudence, comment fonctionne-t-elle ? Qui sont les juges qui la composent ? Comment tenter un recours en cassation, sur quels moyens ? Quelle est la jurisprudence de la Cour ?

La CCJA est également un **centre d'arbitrage international**, dont le Règlement vient d'être modifié par la réforme de novembre 2017, entrée en vigueur le 15 mars 2018.

Comment fonctionne le centre ? Quelles sont ses spécificités et nouveautés ? Comment se déroule un arbitrage CCJA ? Quid de l'annulation et de l'exequatur des sentences rendues ? Quelle est la jurisprudence du centre ?

❖ **Me Edmond Acka ASSIEHUE : Greffier en chef adjoint et Régisseur d'avances de la CCJA, ancien greffier en chef et Secrétaire général de la CCJA**

❖ **Me Capucine du Pac de Marsoulies : Avocate au barreau de Paris, Cabinet Jeantet, Co-Présidente d'AfricArb, spécialisée en Arbitrage International et projets en Afrique.**

- La CCJA : attributions et fonctionnement
- La CCJA, Cour Suprême des 17 Etats de l'OHADA en matière de droit des affaires
- La CCJA, Centre d'arbitrage International africain de référence

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par mail à g.loupemo@lamaisondelafrique.com avant **le 24 septembre 2018**

Attention : nombre de places limité ; les inscriptions seront confirmées après réception du bulletin d'inscription et du règlement en fonction de la date d'arrivée du dossier complet.

Société	Cliquez ici pour entrer du texte.				
Siret	Cliquez ici pour entrer du texte.		Naf		
Civilité	Cliquez ici pour entrer du	Prénom	Cliquez ici pour entrer du	Nom	Cliquez ici pour entrer du texte.
Fonction	Cliquez ici pour entrer du texte.				
Adresse	Cliquez ici pour entrer du texte.				
CP	Cliquez ici pour entrer du	Ville	Cliquez ici pour entrer du texte.		
Tél	Cliquez ici pour entrer du	Email	Cliquez ici pour entrer du texte.		
Web	Cliquez ici pour entrer du texte.				
Activité	Cliquez ici pour entrer du texte.				
Frais de participation à la réunion pour 1 personne			70,00 € HT (84 € TTC)		
Nombre de participants	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	TOTAL HT :	TTC :	
<p><i>La facture sera émise à réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement :</i> Par chèque à l'ordre de La Maison de l'Afrique à nous retourner au : 4, rue Galilée 75016 Paris RIB : FR76 3006 6102 1100 0202 1560 185</p>					
ATTENTION : une inscription qui n'aura pas fait l'objet d'un désistement au moins 3 jours avant, restera due					
Participera			<input type="checkbox"/>	Ne participera pas	
			<input type="checkbox"/>		
Date, signature du représentant légal de l'entreprise et cachet de l'entreprise					

Accueil à
8h30
autour d'un
café.